

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION
7 Février 2025

L'an deux mille vingt cinq
Le dix-sept février à dix-huit heures trente

DATE D'AFFICHAGE
7 février 2025

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de **Monsieur REGAERT Bruno Maire**

NOMBRE DE CONSEILLERS

Etaient présents : M. REGAERT Bruno Maire, M. COSSARD Stéphane, M. BACHELET Pascal adjoints au Maire, M. MARNAT Mathieu, M. BOULANGER Freddy conseillers municipaux

Absente excusée : Mme BOULANGER corinne
Absent : M.VIVIER Bruno

EN EXERCICE 7
PRESENTS 5
VOTANTS 5

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : M. BOULANGER Freddy

**OBJET : APPROBATION DU RECRUTEMENT DE QUATRE AGENTS DE POLICE MUNICIPALE PAR LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ROISSY PAYS DE FRANCE**

Compte-tenu des besoins liés à l'activité du service de police intercommunale sur le territoire couvert par le service mutualisé, de la forte sollicitation des usagers, ainsi que des nombreuses demandes des communes en vue des renforts ponctuels liés aux manifestations organisées par celles-ci, il est nécessaire de renforcer le service. Le nombre d'interventions annuelles sur la voie publique (hors comptabilisation du nombre patrouilles quotidiennes) est de 14 815 en 2023, contre 13 625 en 2022 (+ 1 190 sur un an).

En vue de répondre aux besoins de l'ensemble du service de police intercommunale regroupant, à ce jour, 18 communes, il est nécessaire, pour la communauté d'agglomération Roissy Pays de France de recruter quatre agents de police municipale supplémentaire.

Entendu le rapport du Maire
Sur proposition du Maire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

1/ APPROUVE le recrutement de quatre agents de police municipale supplémentaire afin de satisfaire à l'ensemble des besoins des communes membres de la convention mutualisation (18)

2/ AUTORISE le Maire à signer cette délibération

3/CHARGE LE MAIRE ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré en séance les jours mois et an susdits.

Vaud'herland, le 18 février 2025

Le Maire
REGAERT Bruno

